

Notre maison brûle... quelles solutions dans nos territoires ?

Inondations, canicules, pénuries d'eau, épuisement des ressources, artificialisation des sols, effondrement de la biodiversité, etc. Les défis écologiques interrogent et appellent à radicalement repenser notre façon d'habiter et de concevoir notre environnement pour limiter notre impact et faire face aux changements.

Comment transformer nos façons de vivre et aménager nos territoires tout en permettant à chacune et chacun de se loger, d'accéder aux services, de se déplacer, de travailler, de se divertir sans injonctions contradictoires ?

De la construction à l'urbanisme, de la mobilité à notre façon de produire, de l'agriculture à l'énergie, de notre confort à notre lien à la nature, de l'aspiration individuelle au besoin collectif... La tâche peut paraître titanesque, tant nos modes de vie actuels semblent immuables, enracinés jusque dans nos imaginaires.

Quid du rêve de la maison individuelle avec son carré de jardin, de la voiture et des infrastructures routières qui rendent ce rêve possible, des grands centres commerciaux où l'on peut tout trouver d'ici et surtout d'ailleurs, tout de suite et maintenant ?

D'autres modèles sont pourtant possibles. Ils se développent au quotidien sur nos territoires. Des modèles qui prennent en compte les risques climatiques, les besoins de décarbonations ou de sobriété foncière, et la préservation de la biodiversité. Des modèles qui portent aussi l'espoir de poser les fondations d'une société plus juste, plus solidaire et plus désirable.

Une société plus désirable

Car en habitant l'espace, en façonnant notre environnement, nous ne décidons pas que de notre cadre de vie, nous définissons aussi notre façon de faire société.

C'est pourquoi, en cette Journée internationale de l'environnement, La Nouvelle République et Centre Presse s'associent à Sparknews et cinquante et un autres titres de la presse quotidienne régionale pour, ensemble, explorer les initiatives qui repensent déjà nos territoires, réinventent nos lieux de vie, réorganisent nos activités au plus près de chez nous. Pour, ensemble, donner à voir et permettre d'envisager d'autres façons d'habiter demain.

interview

« Faire cohabiter la nature et les citoyens sur un même territoire »

Paysagiste, Jacqueline Osty repense l'accès à la nature en ville et crée des environnements urbains plus sains et écologiques : sols vivants, zéro arrosage, pas de produits phytosanitaires... Elle pense une ville résiliente face aux bouleversements climatiques.

Paysagiste à la tête de l'agence Osty et associés, Jacqueline Osty a conçu de nombreux parcs et jardins (Amiens, Lyon, Nantes...). Elle est lauréate du Grand Prix national du paysage en 2005 et 2018, et du Grand Prix de l'urbanisme en 2020.

En tant que paysagiste, quel regard portez-vous sur l'évolution du développement urbain de ces quarante dernières années ?

« À mes débuts dans les années 70-80, les architectes concevaient les fameuses "villes nouvelles" autour de Paris et après, ils nous appelaient, nous paysagistes, pour aménager les espaces restants. Mais aujourd'hui, la question du paysage se pose en amont. C'est un changement significatif. La notion d'espace public a elle-même beaucoup évolué : auparavant, on tournait le dos aux éléments naturels voire on s'en protégeait, en construisant des routes sur les rivières. Aujourd'hui, cette nature est vue comme une richesse et mise en valeur. Une rivière, c'est une pépite désormais pour une ville ! L'espace public n'est plus seulement pensé comme fonctionnel ou marchand ; on attend de lui qu'il apporte aussi un certain bien-être. »

Notre rapport à la nature a-t-il lui aussi changé ?

« Absolument. Longtemps, la nature est restée en dehors des villes, notamment parce qu'on la craignait. Les plantes étaient vues comme des mauvaises herbes, les forêts et les marais comme maléfiques. Mais depuis la prise de conscience que la planète est en danger, on observe un retour de la nature en ville et des politiques de reverdissement des centres urbains. Avec le Covid, avec le changement climatique, le besoin de nature en ville, source de confort et d'apaisement, se fait en outre de plus en plus pressant. Les lieux naturels et la biodiversité qu'ils abritent sont enfin considérés comme attractifs et vus avec un regard bienveillant. »

Quels sont les nouveaux défis à relever dans l'aménagement des paysages urbains en raison du réchauffement climatique ?

« On ne peut plus aménager, tracer, planter sans la conscience des dangers qui menacent les territoires et sans être économe de leurs ressources. Le choix des essences, la gestion de l'eau, les continuités biologiques : tous ces impératifs de l'écologie sont désormais pris en compte le plus possible dans chaque projet. L'objectif Zan (zéro artificialisation nette) nous oblige par



Jacqueline Osty, paysagiste.
(Agence Jacqueline Osty et associés)

ailleurs à densifier la ville sur elle-même. « Mon métier consiste à anticiper l'avenir de la ville compte tenu des nouveaux enjeux. Cela implique de préparer un socle vivant susceptible d'accueillir à la fois la végétation et la ville de manière pérenne. C'est un travail invisible mais nécessaire et vertueux. »

Justement, comment faire cohabiter la nature et les citoyens sur un même territoire ?

« Il faut trouver le juste milieu, l'équilibre afin de concilier les différents usages et limiter les possibles conflits. Les gens ont besoin d'échanger, de circuler, de créer du lien ; certains lieux naturels ont besoin de calme et ne peuvent être piétinés. De même, les humains ont besoin d'un éclairage nocturne pour leur sécurité mais la faune a besoin de trames noires. Il ne s'agit pas de tartiner du vert partout, mais d'opérer les

bons choix en amont pour créer des espaces naturels en ville qui soient beaux, durables, adaptés à l'âme des lieux, et qui jouent un vrai rôle au service des habitants. »

Vous avez conçu des projets très variés (le parc zoologique de Vincennes, les boulevards du centre de Chartres, l'écoquartier de Rouen). Quelles sont les conditions nécessaires pour la réussite de tels projets ?

« Il faut avant tout une volonté politique forte, afin de faire atterrir dans le sol les grands discours. Je suis confiante car un nombre croissant de maires ont désormais conscience qu'ils n'ont plus le choix, qu'ils doivent repenser leur ville pour la rendre plus résiliente face aux bouleversements sociaux, économiques, climatiques et culturels actuels. Mais cela prendra du temps. »

La question de l'aménagement des zones d'activités en périphérie des villes est notamment cruciale. Pensez-vous que l'on puisse y recréer du lien à la nature ?

« C'est complexe mais c'est possible ! Pour renaturer ces espaces bitumés et y ramener du beau et du vivant, il faut d'abord retrouver leurs qualités intrinsèques (relief, eau, sol), qui ont été trop longtemps niées. Il n'y a pas de recette unique : c'est le territoire et son héritage géographique, social et culturel qui nous donnent les clés de sa transformation. En réalité, c'est là encore du bon sens. »

Propos recueillis par Laure de Charette
(Midi Libre)

drôme

L'alimentation comme la santé

Des citoyens drômois veulent mettre en place un dispositif de Sécurité sociale de l'alimentation permettant à chacun, fortuné comme précaire, d'avoir accès à des aliments de qualité.

Acheter des tomates goûteuses, un bout de fromage ou un filet de poisson sans être bloqué par son porte-monnaie. Voilà le principe de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), un concept expérimenté un peu partout en France et bientôt à Dieulefit (Drôme). Un collectif, composé de deux salariés et d'une quarantaine de bénévoles actifs, travaille sur la question.

« Derrière, il y a l'idée de transformer notre modèle de production »

« On aurait des bureaux ouverts au public et une grille qui indiquerait qu'avec tel revenu, la cotisation est de tant, explique Julie Yon, membre du collectif de la SSA. Ça déblocerait une allocation à dépenser dans des boutiques de produc-



Les bénévoles veulent lancer une phase pilote fin 2024. (Photo : Collectif de la Sécurité sociale de l'alimentation)

teurs, chez des paysans ou des artisans, par exemple. » Les plus démunis auraient une cotisation plus faible que leur allocation, et inversement pour les plus fortunés, de façon à créer un système équilibré. « Chacun pourrait manger de façon digne. » Quel serait

l'avantage pour ceux qui cotisent plus ? « Ils participeraient à un autre modèle de société et se protégeraient eux aussi, en cas de chômage ou de maladie par exemple. » Soutenu par la Ville et la communauté de communes, le collectif a mené une expérimenta-

tion sous forme de marché.

Une question de santé publique

En avril dernier, un Comité local de l'alimentation a été créé. Il se consacrera à la SSA. « On a choisi vingt-deux personnes représentatives de la société, se-

lon des critères d'âge, de genre, de revenus, de composition du foyer ou encore d'ancienneté sur le territoire. » Elles vont plancher sur deux points épineux : les montants des cotisations et allocations et les critères de conventionnement. « Ce n'est pas simple. Il y a les questions de localité, de label... auxquelles les réponses ne sont pas binaires. Derrière, il y a l'idée de transformer notre modèle de production. »

Le collectif espère lancer une phase pilote fin 2024 avant une généralisation à la communauté de communes. « Comme pour la santé avec la Sécu, l'alimentation deviendrait une affaire collective. Là-dedans, il y a éminemment une question de santé publique, souligne celle qui est infirmière de métier. L'obésité, le diabète ou encore l'hypertension sont des maladies liées à l'alimentation, que l'on retrouve davantage dans les populations les plus précaires. »

Clara Guichon
Le Dauphiné Libéré

En quête de demain fête ses 3 ans !

Depuis 2021, En quête de demain c'est...

242	13,6	7
articles partagés	millions de lecteurs dans sa version papier	millions de lecteurs dans sa version digitale

Le saviez-vous ?

Le supplément que vous tenez entre vos mains se trouve aujourd'hui chez tous les marchands de journaux de France. Et c'est le 6^{ème} d'une longue série !

Lancé en 2021, *En quête de demain* est le fruit d'une **collaboration inédite entre 52 titres de la presse quotidienne régionale**.

Toute l'année, les rédactions travaillent de concert. Accompagnées par Sparknews, elles rédigent des articles consacrés aux enjeux écologiques et sociaux de nos territoires et aux initiatives qui y répondent. Ensuite, elles mettent tout en commun !

Ainsi, vous pouvez découvrir des projets et des personnalités inspirantes de votre région, mais également d'autres régions de France, qui œuvrent pour **une transition des territoires juste et durable**.

Agriculture, alimentation, eau, énergie, mobilité, habitat, biodiversité, océan, forêts, économie circulaire, santé, inclusion... toutes les dimensions qui peuvent toucher notre quotidien sont abordées.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous **le 27 novembre pour la prochaine édition !**

En quête de demain est une opération initiée et coordonnée par Sparknews. Acteur pionnier du journalisme de solutions et de l'impact positif, Sparknews fait émerger de nouveaux récits auprès des médias, des acteurs de la culture et des entreprises.

Loire-atlantique

Les légumes poussent sur les toits

Une serre-pépinière de 400 m² a été installée en haut d'un immeuble de Nantes. La chaleur accumulée permet de récolter toute l'année, mais aussi de chauffer l'eau des logements.

Grâce à la ruche à bourdons, les habitants du 2, de la rue Jacques-Cartier, à Nantes (Loire-Atlantique), devraient trouver des tomates et des courgettes cet été lors de la distribution de légumes hebdomadaire. « Nous avons aussi fait venir des coccinelles pour s'occuper des pucerons », précise Luc Stéphan, directeur innovation chez Nantes Métropole Habitat (NMH).

Dans cette serre-pépinière de 400 m² construite tout en haut de l'immeuble, les artifices sont nécessaires: les légumes poussent ici sans pesticides ni intrants, mais hors sol. Il faut aussi trouver « le bon compromis entre la partie énergétique et agricole ».

Le mercredi les curieux du quartier « montent » dans le jardin

Ce projet, baptisé « Symbiose », s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation des quartiers nord de la ville de Nantes. Depuis septembre 2022, date de son inauguration, le site participe à faire du « Chêne des Anglais », un « quartier fertile » du nom de l'appel à projet lancé par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Aux manettes: le bailleur social, Nantes Métropole Habitat, qui gère 22.500 logements dans la capitale de Loire-



Le budget total du projet s'élève à un million d'euros: 300.000 € rien que pour la serre. L'innovation a été auréolée de nombreux prix. (Photo Valéry Joncheray)

re-Atlantique et héberge 3.500 habitants ici.

« L'idée du projet, reprend Luc Stéphan, c'était de trouver une alternative au photovoltaïque pour récupérer de la chaleur. » Le thermicien Alexandre Nassiopoulos et l'architecte Boris Nauléau ont eu l'idée de rehausser le bâtiment, et d'installer, sur la toiture, la serre qui compte « 250 m² de surface agricole utile ». Les insectes ne peuvent y entrer, mais la chaleur peut y être extraite grâce à une pompe, par aspiration de l'air. Elle est alors stockée et réutilisée pour chauffer l'eau des vingt-quatre logements. « Le cœur du réac-

teur, c'est ici », montre Luc Stéphan, en désignant la VMC et le ballon de 1.600 litres.

Le système fonctionne essentiellement de mars à octobre, mais pendant l'hiver il permet de maintenir le site hors gel, et donc d'y cultiver toute l'année. « Il y a toujours un équilibre à trouver entre les calories qu'on va extraire de la serre pour chauffer l'eau, et les calories qu'on doit garder ici pour les plantes... », poursuit le directeur innovation.

Associer les habitants

L'enjeu, c'est notamment que les moisissures n'empêchent pas la

récolte. Simon Prévost, le maraîcher, tient son plan de culture de main de maître. Tous les jeudis matin, il quitte sa ferme de Doulon-Gohards, à quelques kilomètres de là, pour rejoindre la serre-pépinière.

Au printemps, les petits pois, laitues, épinards, artichauts se sont épanouis. La canne à sucre est en train de prendre de la hauteur. Et, à la demande des habitants, citronnelle, patates douces, piments, igname vont être testés. « L'idée, c'est de les associer pleinement », insiste Luc Stéphan. « On fait vivre le lieu avec les autres associations du quartier en proposant des activi-

tés de jardinage, mais aussi de la cuisine, de la langue des signes, des lectures, du bricolage... », égrène Claire-Élise Charton, animatrice en agro-écologie.

Tous les mercredis après-midi, les curieuses et curieux du quartier, et au-delà, « montent » ainsi dans ce nouveau « lieu ressource, pensé comme un tiers-lieu ». Rassemblés autour des tables de repiquage, on peut ici, en plus de profiter de la vue, toucher, sentir, goûter... « L'outil permet également de montrer le travail agricole. On est à dix kilomètres de la plus grande zone maraîchère de France, mais nombre d'habitants l'ignorent », reprend Luc Stéphan.

« Un gisement dans le foncier aérien »

Si plus d'un millier de visiteurs ont déjà poussé la porte de Symbiose, le directeur innovation estime « qu'il faudra trois années pour que les habitants du quartier s'en emparent pleinement ». Mais déjà, d'autres projets essaient sur le territoire. Le bailleur, contraint au sol par la loi zéro artificialisation nette, voit « un gisement dans le foncier aérien ». A Nantes-nord, les neuf mois de travaux de réhabilitation et de surélévation ont permis de doter le bâtiment des années 70 d'un ascenseur. « On donne une seconde vie aux immeubles en mixant les fonctions, en ajoutant de la valeur et en apportant une autre forme urbaine. »

Émilie Weynants
Ouest-France

massif central

Les troupeaux des gardiens du paysage

Si le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne offre d'aussi beaux panoramas, c'est principalement grâce aux vaches, chèvres et brebis qui y pâturent, maintenant ainsi ces paysages ouverts. Cette activité agricole se pratique du côté du Cantal ou du Puy-de-Dôme, deux départements où la surface pastorale avoisine les 91.000 ha. Principalement des vaches, à viande davantage qu'à lait, qui, l'été, « montent » en estives. Cela concerne aussi des brebis et dans une bien moindre mesure des chèvres, ânes ou chevaux, soit 115.000 animaux au total.

Afin de soutenir cet écosystème, une enveloppe de 3,6 millions d'euros sur 2022-2027 est réservée par le Parc des volcans, grâce à des financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Europe et des deux Départements concernés. Ce plan pastoral territorial encourage la création de collectifs



Une maison de bergers veille sur des brebis. (Photo Jérémie Fulleringer)

d'agriculteurs et finance, là-haut, des aménagements pastoraux.

« Refaire des clôtures, des pistes, créer des points d'abreuvement, des parcs de contention, mais aussi des logements pour les bergers ou les vachers. Nous investissons pour pérenniser les estives », résume Élodie Mardiné, chargée de mission au Parc.

« Et nous avons un axe de financement de la préservation des milieux naturels, car ce sont des espaces avec une biodiversité très riche, ajoute-t-elle. Enfin, comme la fréquentation touristique y est très forte, nous voulons faire en sorte qu'elle soit respectueuse de l'activité agricole. Avoir des randonneurs, pêcheurs, traileurs, parapentistes... »

et que toutes ces pratiques soient compatibles. »

Les bergers font la police

Pour concilier les usages, une signalétique pastorale doit être déclinée. Objectif: rappeler les bonnes pratiques. Souvent questionnés par les passants, les bergers s'épuisent parfois à « faire la police » pour des chiens non tenus en laisse qui stressent les brebis ou, pire, prennent un bain dans un bac d'eau destiné au bétail... « Certains ont cette fibre de l'explication. Mais d'autres recherchent le métier de berger pour avoir plus de détachement par rapport à la société, analyse Élodie Mardiné. Dans le Massif central, où les espaces sont relativement faciles d'accès, certains bergers nous disent que c'est une difficulté, pour eux, de ne jamais avoir vraiment un coin tranquille. »

Romain Blanc La Montagne

bouches-du-r.

Une ferme en ville à Marseille

Aux confins des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille (Bouches-du-Rhône), à proximité de la voie ferrée et à deux pas de la deuxième plus grande cité de Marseille, trône un îlot de verdure: le Talus. Depuis 2018, la ferme urbaine, composée de trois serres et de 800 m² de terres agricoles destinées aux expérimentations et au maraîchage, produit artichauts, tomates, radis, choux et autres aromates, sur place, sans intrant chimique, afin de fournir aux habitants du quartier des produits de qualité à un prix abordable.

Le Talus propose des formations autour de l'agroécologie, de l'alimentation durable, de la transition écologique et des animations socioculturelles. Avec ses 5.000 adhérents, le tiers-lieu espère continuer à développer ses liens avec les habitants du quartier.

Stéphane Vidal
La Marseillaise



FranceterredeLAIT

NOURRIR AUJOURD'HUI

& DEMAIN

En cette Journée Mondiale du Lait, célébrée le 1^{er} Juin et initiée par la FAO*, la filière laitière française met à l'honneur les femmes et les hommes qui font le lait :

« Nous, producteurs de lait, industriels privés et coopératives, distributeurs restaurateurs et fromagers, avons confiance en l'avenir parce que notre mission à tous est de garantir notre souveraineté alimentaire. Notre fierté est de vous proposer tous les jours de bons produits laitiers.

Face aux défis économiques, environnementaux et sociétaux, notre démarche de progrès France Terre de Lait réaffirme notre volonté de vous nourrir aujourd'hui et demain. Retrouvez nos engagements sur franceterredelait.fr *»

* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

photographie retouchée

franceterredelait.fr

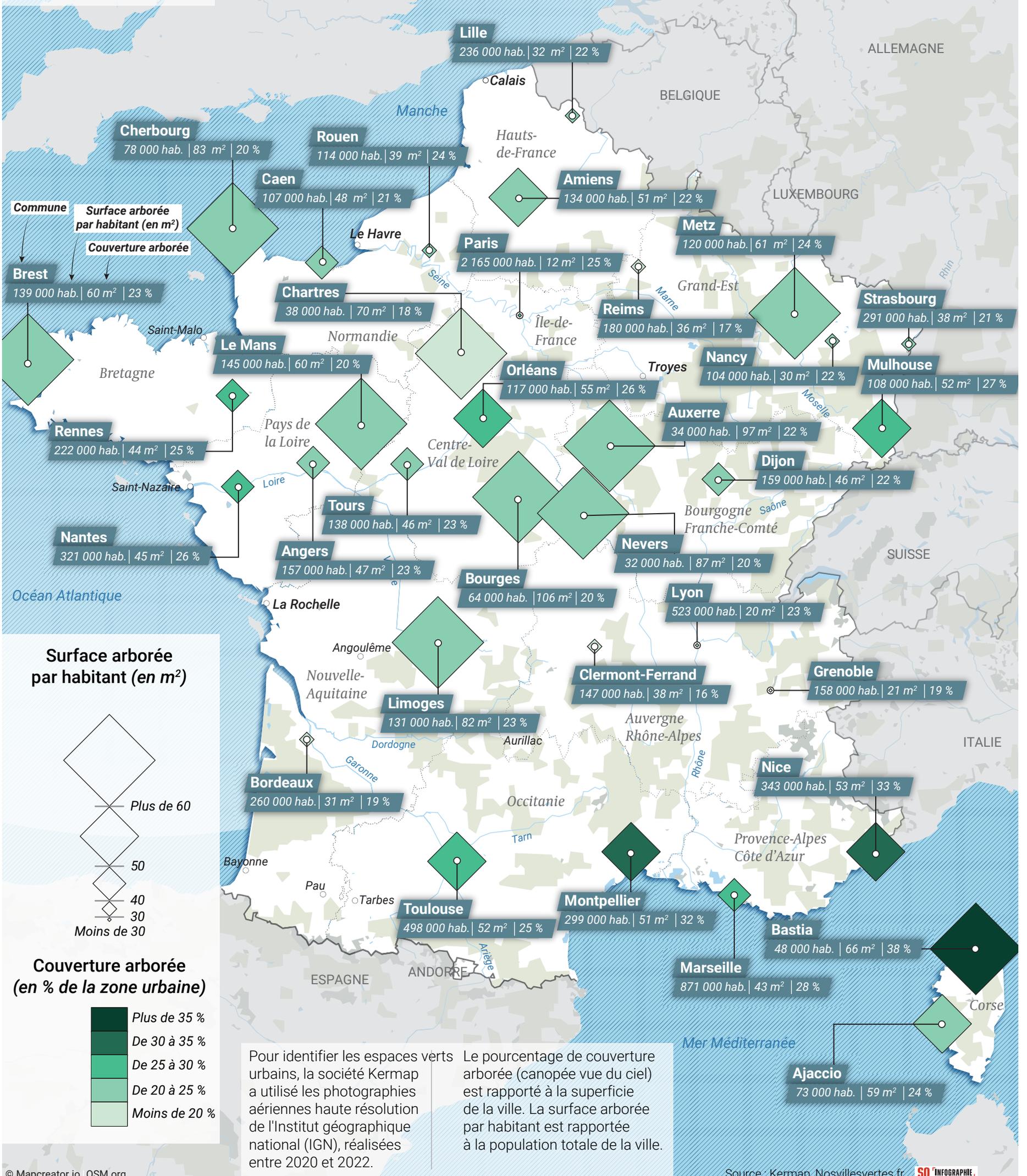


FranceterredeLAIT



Le grand retour des arbres en ville

Les opérations de plantation d'arbres en ville engagées par les collectivités pour lutter contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique commencent à porter leurs fruits. En moyenne, la couverture arborée représente un quart de la superficie des grandes villes françaises.



oise

Quand la nature reprend son cours

Curer le cours d'eau à la pelle mécanique était contreproductif. Alors le syndicat en charge du Thérain, l'une des principales rivières de l'Oise, a décidé de redonner vie aux marais. Avec succès.

On a complètement inversé la logique, se remémore Jean-Louis Vandeburie, président du Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVP), dans l'Oise. « *Quand vous y allez en mettant des bottes, ça passe mieux qu'en petits souliers vernis.* »

L'élu se souvient de cette époque où, avec le syndicat, il a dû rencontrer des dizaines de propriétaires, riverains, agriculteurs, forestiers. Il fallait les convaincre de redonner à la rivière son fonctionnement normal. C'est-à-dire sa capacité à déborder dans la nature. « *C'était aussi dans leur intérêt: 99% des propriétaires ont accepté.* »

Corriger les erreurs humaines pour préserver la nature

Retour en arrière: il y a une vingtaine d'années, et même avant, les vingt-deux communes du SIVP, entre Beauvais et Montataire, sont régulièrement inondées. Prenant sa source dans l'Oise normande, le Thérain est, avec l'Aisne, l'un des deux principaux affluents de l'Oise. Les plus anciens n'ont pas oublié les crues de 1995, 1999 et surtout 2001 avec une trentaine d'arrêtés de catastrophe naturelle.

« *La technique était alors de curer la rivière pour faire en sorte que*



Du côté de Mouy, des travaux de remise du Thérain dans son ancien lit. (Photo SIVP)

l'eau s'écoule plus vite en aval, se souvient aussi Denis Collinet, directeur du SIVT, perplexe sur ce passé pas si lointain. Non seulement ça ne changeait pas grand-chose, mais en plus les villes prenaient cher car à cause de leur urbanisme, on ne pouvait pas y creuser le lit comme en pleine campagne. »

Pensant apporter des réponses, l'homme, au fur et à mesure de ses interventions, a déconnecté la rivière de ses zones naturelles d'expansion. C'est l'époque où la vallée du Thérain est jalonnée de merlons sur plus de 20 km; la terre, sur plusieurs mètres de haut, retirée de la profondeur du fleuve. Sauf que ces buttes, réperto-

riées sur la moitié de la partie du cours d'eau gérée par le syndicat, ne font que l'isoler des marais privés de leur rôle d'éponge.

« *On creusait à tout-va sans se soucier des communes à côté qui voyaient l'eau arriver plus vite* », ajoute Jean-Louis Vandeburie. De 2001 à 2006, se déroule une importante étude consistant cette fois à creuser une vaste retenue d'eau (un million de m³) qui aurait été alimentée par des pompes et des tuyaux. Pour un coût de 2 millions d'euros, le projet est finalement rejeté par les élus. « *C'est alors que nous avons recruté un technicien de rivière avec un objectif plus vertueux et moins grand gabarit* », poursuit Denis

Collinet. L'homme en question, Hugues Liégeois, se rend vite compte de la nécessité d'en revenir à une solution plus douce et durable.

Avec l'approbation des propriétaires des berges, une centaine de merlons sont arasés, sept ouvrages de reconnexion avec les marais et les rus créés, une re-végétalisation entreprise sur 8,5 km. De son côté, la SNCF reprend l'entretien de 6 km de fossés. Financée à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie pour son caractère exemplaire, l'opération n'a coûté que 200.000 €. Dix fois moins que le bassin de retenue géant d'abord envisagé.

Selon les estimations basées sur

la plus grande crue connue, celle de 2001, 730 ha de zones naturelles peuvent de nouveau remplir leur rôle. En cas de pic de crue, les zones urbaines aval gagnent quinze heures pour se préparer; un gain de temps important en pareille circonstance. Dans le cadre d'une crue plus régulière, l'estimation de stockage est de 150.000 m³, de quoi voir venir.

Prendre conscience de l'importance des marais

« *Avec les conséquences du réchauffement climatique, le risque existe toujours, modère Denis Collinet. Mais ces cinq dernières années, aucune commune en aval n'a eu à subir de dommages aux biens et aux personnes. Même lors de l'orage exceptionnel de juin 2021 qui a marqué Beauvais.* » Quant aux crues de l'hiver précédent (janvier 2021), les six marais le long de la rivière ont permis de retenir plus d'un million de m³ d'eau. Aucune voirie n'a été submergée plus de deux jours.

Selon le SIVP, le travail mené a permis le retour « *d'une conscience humaine sur l'importance de l'ennoisement des zones humide* ». En outre, des espèces inféodées au milieu ont fait leur réapparition. « *Depuis les années 70, on avait complètement pris le problème à l'envers, résume Denis Collinet. Sans compter que la tourbe résultant des inondations est le meilleur piège au monde pour stocker le carbone.* »

Par Pascal Mureau
Le Courrier picard

bourgogne - franche-comté

Le massif du Jura invite à La Halte

C'est une logique de la montagne quatre saisons! Pour attirer les pratiquants d'activités de plein air été comme hiver, le massif du Jura innove en proposant des aires de bivouac. Baptisées La Halte, elles comportent selon le choix du site une plateforme pour poser sa tente au sec, une cabane refuge ouverte ou fermée, une table de pique-nique et des toilettes sèches.

Située à 1.060 m d'altitude le long de la Traversée du GR5 et de l'itinéraire Grandes Traversées du Jura (1), la première Halte du massif du Jura, a été installée aux Seignes (Doubs). Depuis octobre 2023, elle est disponible aux randonneurs, vététistes, fondeurs de passage à la recherche d'un coin pique-nique, d'un abri pour dormir ou se protéger des intempéries.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan Avenir montagnes en faveur d'un tourisme



La Halte des Seignes (Doubs) est disponible aux promeneurs depuis octobre 2023. (Photo ENJ)

durable et résilient. « *L'objectif, c'est d'avoir un accueil toute l'année, pour ces nouvelles clientèles de plus en plus nombreuses sur le massif, tout en répondant à une problématique, notamment sur certains tronçons, qui est le manque d'hébergement. Certains endroits n'ayant plus d'hébergement, il est donc difficile de maintenir des éta-*

pes », indiquait au Progrès, en juillet 2023, Alain Langelez, chef de projet Avenir montagnes pour les associations Grandes Traversées du Jura et Espace nordique jurassien (ENJ), qui portent l'initiative.

Le projet est éco-conçu. Imaginée par des étudiants de dernière année de l'École nationale supérieure d'architecte

de Lyon, la cabane-refuge des Seignes ne passe pas inaperçue. Elle fait la part belle aux bois jurassiens et à la lumière.

Une réponse au manque d'hébergement

Construite en sapin pour l'extérieur et épicéa pour l'intérieur, elle peut accueillir entre quatre et six personnes avec une possibilité de dormir sous le toit. À l'intérieur, la grande baie vitrée s'ouvre sur les pâturages du Haut-Doubs. À l'extérieur, une table et deux bancs, ainsi qu'une plateforme pour poser sa tente en cas de besoin. Le plus de cette aire de bivouac réside dans la présence de toilettes sèches. Bientôt, il y aura trois Haltes sur le massif du Jura, un par département traversé (Doubs, Jura, Ain). En plus de La Halte des Seignes, l'aire de Foncine-le-Haut (Jura) a fini d'être installée

ce printemps 2024. Sur ce site, un aménagement plus simple, en bois, avec une cabane ouverte et des espaces de pique-nique. Installée en zone contrainte, elle ne permet pas le bivouac.

La troisième Halte est prévue dans l'Ain, au col de Cuvery. Elle attend la validation des élus.

Le budget d'une Halte s'élève environ à 50.000 €, selon les choix de structures. Ce sont les sites nordiques et les collectivités qui financent ces équipements, selon leurs besoins.

Le Progrès

(1) Les Grandes Traversées du Jura (GTJ) sont un itinéraire de randonnée de 400 km pour le parcours pédestre, 380 km en VTT, 360 km pour le vélo, 500 km pour le cheval et 175 km pour le parcours à ski de fond, traversant le massif du Jura du nord au sud en passant par les départements de l'Ain, du Jura et du Doubs.

deux-sèvres

Contenir la bétonisation des sols

Pour limiter l'artificialisation des sols, tant par les surfaces commerciales que pour la construction individuelle, l'agglomération niortaise vient de se doter d'un coefficient de biotope.

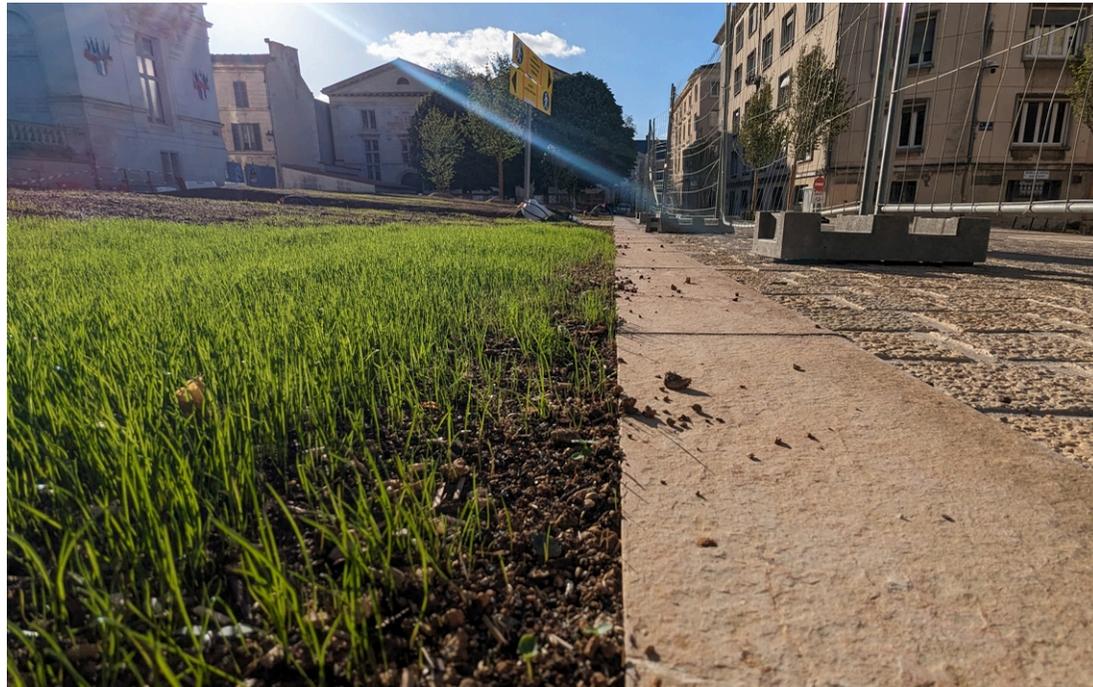
Cet été, pendant la canicule, faites l'expérience quand vous vous garerez sur le parking de votre supermarché préféré : vous constaterez que les places de stationnement les plus prisées sont celles situées à l'ombre d'un arbre (quand il y en a). Car nos zones commerciales, intégralement goudronnées, sont généralement des fournaises.

C'est pour lutter contre ces îlots de chaleur créés par la bétonisation des sols, mais aussi contre le risque d'inondation en cas de fortes pluies, que des mesures se mettent en place un peu partout en France, inspirées par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) de 2014.

L'agglomération du Niortais (Deux-Sèvres), qui regroupe quarante communes, vient de se doter d'un outil pour limiter cette artificialisation : le coefficient de biotope. Il a été instauré en février 2024, en même temps qu'a été voté le plan local d'urbanisme intercommunal et de déplacement (PLUi-D) auquel il est intégré.

Économiser les surfaces favorables à la nature

Concrètement, ce coefficient doit permettre d'épargner les surfaces « favorables à la nature » dans les projets d'aménagement ou de réaménagement, de préserver, de restaurer voire développer les surfaces dites



Le coefficient de biotope doit permettre d'épargner les surfaces « favorables à la nature » dans les projets d'aménagement ou de réaménagement urbanistiques. (Photo Emmanuel Touron)

« éco-aménageables » et non imperméabilisées : espaces verts et de pleine terre, revêtements laissant passer l'air et l'eau (pavés, graviers, sols stabilisés calcaires...), toitures végétalisées.

Comment ça marche ? Pour les constructions individuelles, le coefficient de biotope va dépendre de la taille de la parcelle : il oscillera entre 0,3 pour celles mesurant entre 150 et 300 m² et 0,7 pour celles dépassant les 2.100 m².

Chaque mètre carré à la loupe

En clair, pour un coefficient de 0,3, l'équivalent d'au moins 30 % de la parcelle devra être non artificialisé. La proportion passe à

70 % avec un coefficient de 0,7. Pour savoir si un projet immobilier respecte le coefficient de biotope auquel il est soumis, on utilise un barème qui chiffre le mètre carré de chaque type d'aménagement : 1,3 pour une haie, 1 pour une pelouse (pleine terre), 0,3 pour une surface considérée comme « semi-perméable » (comme une terrasse juste posée sans béton dessous), 0,4 pour une toiture végétalisée, 0 pour le bâti (maison, piscine enterrée, garage couvert...), etc. Si le projet ne respecte pas son coefficient de biotope, le permis de construire sera refusé.

Exemple : pour une parcelle de 205 m², je dois atteindre un coefficient de biotope minimum de 0,3. Si je construis une mai-

son de 85 m² (85 x 0 = 0), une allée en enrobé de 25 m² (25 x 0 = 0), un carré de pelouse de 75 m² (75 x 1 = 75) et une terrasse en bois non bétonnée de 20 m² (20 x 0,3 = 6), ce projet est dans les clous puisqu'il présente un coefficient de biotope de 0,39. En revanche, si l'idée me venait de creuser une piscine de 20 m², mon coefficient de biotope tomberait à 0,29, on me demanderait de revoir le projet.

Pour l'heure, ce coefficient de biotope est applicable essentiellement sur les secteurs à urbaniser et les parcelles non construites de l'agglomération niortaise identifiées en zone urbaine (zonées AU et U dans le PLUi-D) telles que localisées sur les cartes mises à disposition du

public sur le site de l'Agglo.

Le pari des parkings

Si l'habitat individuel est concerné, dont toutes les parcelles classées « à urbaniser » (1), la vigilance va aussi porter sur les futures zones économiques, l'autre grand enjeu de cet outil. Thibault Hébrard, conseiller municipal niortais en charge du développement durable : « *Plutôt que d'avoir systématiquement un parking gigantesque pour chaque commerce, peut-être serait-il plus judicieux à l'avenir d'avoir un seul parking mutualisé pour plusieurs boutiques. Un parking qui sera par ailleurs végétalisé et perméable.* »

L' élu sait les réticences que cette obligation pourrait susciter sachant notamment qu'intégrer des éléments de verdure dans un aménagement urbain (gazons, haies ou arbres) implique un entretien régulier. Mais il est confiant. « *Les aménageurs savent très bien qu'ils doivent se saisir de ce créneau. Et nous serons là pour les aider à faire évoluer leurs projets dans le bon sens.* »

Élu communautaire en charge de l'aménagement, le maire d'Aiffres Jacques Billy retient aussi que « *ce projet est le fruit d'une réflexion menée avec l'ensemble des quarante communes de l'agglo, et a obtenu leur adhésion* ».

Emmanuel Touron
La NR - Centre Presse

(1) Pour l'heure, le coefficient de biotope ne s'applique pas aux projets d'habitat collectif dans la mesure où ils constituent une densification de l'habitat plus économe en surface.

alsace

Niederhausbergen mise sur les deux-roues

Jean-Luc Herzog aurait pu être serrurier. Le maire de Niederhausbergen, village de 1.600 habitants au nord de Strasbourg (Alsace), collectionne les clefs : celle de la mairie, bien sûr, mais aussi celles qui mènent à un panel d'endroits : Strasbourg, les communes voisines, la colline en surplomb du village, etc.

Et pour cause, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a, depuis quinze ans, aménagé plusieurs pistes cyclables sur son ban communal, rebaptisées « clefs » par l'édile.

Il y a d'abord « la clef des villes », explique-t-il. Une voie goudronnée en 2009, à travers les champs, débouchant sur la zone d'activités d'une commune limitrophe, et, une dizaine de kilomètres plus loin, sur le centre de Strasbourg. Puis, « la clef des champs ».

Cette piste, tracée en 2014, relie un lotissement éloigné au cœur du village, où se situe école, bibliothèque et terrain de jeux. Sans passer par les rues bondées du centre, où les voitures des environs se présentent pour traverser le village, en direction de l'autoroute. « *Les enfants ne sont pas censés prendre ces rues* », précise-t-il.

« La clef des villages » longe en double sens la route qui permet de traverser le village par l'ouest. Ou « *si l'on a plus de temps, on peut passer par la piste des forts* », qui mène au fort Foch, sur les hauteurs du village. Une piste permet d'y accéder depuis le village. Ce sera « la clef des forts ».

50.000 € investis sur dix ans

Au cœur de la commune, certaines rues étroites sont égale-



La nouvelle piste fait le bonheur des cyclistes. (Photo Franck Kobi)

ment devenues l'apanage des piétons et des deux-roues sans moteur. Si l'Eurométropole a déboursé 300.000 € pour réali-

ser les liaisons extra-muros, tisser cette toile de pistes à l'intérieur du village a coûté environ 50.000 € sur dix ans à la

commune.

Jean-Luc Herzog voit en cet ambitieux réseau de pistes une manière de sécuriser davantage les accès cyclistes, dans une commune traversée par 7.000 véhicules au quotidien. Et de permettre à ses habitants d'accéder à différents lieux, sans prendre leur voiture.

Et si l'on n'a pas de deux-roues ? Là aussi, le maire a imaginé une solution. La commune aide ainsi à hauteur de 100 € ses administrés pour l'achat d'un vélo neuf, au prix minimum de 475 €, électrique ou mécanique. Sans condition de revenus. « *Tout effort mérite d'être accompagné* », justifie-t-il. En quatre ans, ils sont une quarantaine à avoir bénéficié de ce coup de pouce.

Félicien Rondel
Dernières Nouvelles d'Alsace

Pour l'électricité, vous avez le choix :

verte

verte

Depuis 2016, pour mieux vous accompagner dans la transition énergétique, ENGIE propose uniquement une électricité verte, certifiée à 100 % par des garanties d'origine renouvelable, pour tous ses nouveaux contrats*



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*Électricité verte : pour tout nouveau contrat d'électricité souscrit par un client particulier, à l'exclusion des offres Classique, de l'offre Elec Référence Essentielle 1 an et de l'offre d'électricité Happ-e, ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en Garantie(s) d'Origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable. Une Garantie d'Origine certifiée que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.
ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011€ - RCS NANTERRE 542 107 651.

var

L'aventure du bioclimatique

Un couple de Varois a construit une maison sobre en énergie, en circuit ultracourt : paille des agriculteurs voisins, terre et pin d'Alep de leur terrain. Doriane et Sylvain racontent leur défi.

OK sur le papier, mais concrètement, comment on s'y prend ? À Sillans-la-Cascade (Var), Doriane, professeure de théâtre, et Sylvain, éleveur de brebis, ont relevé le défi. En face d'une prairie où paissent les 250 brebis laitières de la ferme, une maison de 90 m² a poussé. D'extérieur, elle ressemble à toutes les bâtisses fraîchement achevées et dont les finitions se feront peu à peu.

« Avant, on payait 200 € par mois d'électricité et on se pelait ! »

Plein sud, c'est d'abord la large façade de baies vitrées qui impressionne. À l'intérieur, les rayons du soleil baignent la pièce à vivre jusqu'à la cuisine ouverte, au fond. Et il fait bon. Dans le salon, le seul système de chauffage est un poêle à bois, aux dimensions dérisoires pour la hauteur du plafond. Dès la conception, l'attention a été portée sur les performances énergétiques.

« Avant, on vivait dans un appartement à Aups mais c'était une passoire thermique. On payait 200 € par mois d'électricité, sans chauffer toutes les pièces. Et on se pelait, littéralement », se remémore Doriane. En 2020, alors que leur fille de 4 ans est encore bébé, le couple se lance et acte de construire « une maison bioclimatique, la plus autonome possible » sur un terrain de l'exploitation familiale. Il se tourne d'abord vers un bureau d'études local, spécialisé dans l'habitat durable et instiga-



Des matériaux trouvés dans le voisinage ou sur leur propre propriété. (Photo Philippe Arnassan)

teur du réseau Eco-bâtissons. Sylvain sort une feuille de papier A3, la déplie sur la table de récup' du salon. Un croquis de la bâtisse, telle qu'elle est érigée aujourd'hui, s'affiche. « Quand on l'a vu, ça a été le coup de cœur. On l'a punaisé dans notre appart, comme un objectif. »

Parcours du combattant

Les galères arrivent ensuite. Le couple bataille un an pour obtenir un permis de construire. Le terrain est classé, à tort, en zone inondable. Une étude doit prouver le contraire. Il faut aussi montrer patte blanche sur le risque incendie et assurer que des zones de pompage existent tout près en cas de feu. Puis, partir à la recherche du sésame : le prêt immobilier. « À la base, on avait pour projet de faire beaucoup d'autoconstructions et de sortir une maison autour de 180.000 €

», ajoute Sylvain. Mais les banques ne suivent pas. Elles exigent une assurance décennale. Un courtier décroche le crédit, au prix de quelques concessions. La toiture et les fondations seront confiées à des artisans agréés. Doriane et Sylvain seront toutefois maîtres d'œuvre du chantier, qui coûtera 80.000 € de plus.

Des matériaux locaux

Le principe de la bâtisse : de solides fondations en béton, pour pallier le sol argileux, sujet au retrait-gonflement qui peut fissurer les maisons exposées à la sécheresse. Puis, une ossature bois contenant une isolation... en bottes de paille. « On s'est fourni chez des voisins céréaliers », glisse Sylvain. Sur les bottes, plusieurs couches de terre argileuse (du terrain), de sable et de paille broyée vien-

nent parfaire les murs, recouverts en certains endroits d'une forme plus écolo de plaque de plâtre. Sur la façade extérieure, un enduit à la chaux.

Objectif : tirer profit des vertus de ces matériaux naturels, en les combinant. Dans les murs : de la masse d'inertie, « pour protéger de la surchauffe. Les calories vont mettre douze heures à la traverser. Ce qui permet de se passer totalement de climatisation et de conserver de la chaleur dans les périodes froides », détaille l'architecte Bruno Bazire. La dalle épaisse, composée aussi de cailloux du terrain, joue le même rôle. Au sud, l'avancée de toiture, au tracé calculé en fonction de la localisation du soleil, permet à ses rayons de pénétrer plus ou moins la maison selon les saisons. Dans les enduits intérieurs, l'argile se charge de réguler l'humidité ; sur la façade,

la chaux, très poreuse, permet à la maison de respirer...

Pour faire baisser les coûts, l'ossature des murs est aussi ultralocale. « On a fait face à la hausse des prix du bois. Entre le devis signé en 2020 et le début du chantier en octobre 2022, il y avait 25.000 € de plus. On a réfléchi et décidé d'utiliser des pins d'Alep du terrain, en préparant nos troncs, puis en faisant appel à une scierie mobile », décortique Sylvain.

Un chantier-aventure

Afin d'arriver à ses fins, le couple s'est engagé, formé. Et l'a joué collectif. En mars 2022, des volontaires, rencontrés sur le site Twiza, réseau d'entraide en faveur de l'habitat écologique, les ont ainsi aidés à poser les bottes de paille. « En échange de leurs services, on les choyait avec de bons plats et on les hébergeait », raconte Doriane, comblée par la « dimension humaine » du chantier. Posé dans son salon, la nature en vision panoramique, le couple reconnaît que construire la maison de ses rêves a réclamé « du temps et de l'énergie » mais que cela en valait largement la peine.

Auréli Selvi
Nice-Matin



Un hublot révèle les secrets de construction de la maison.

isère

« L'herbe à éléphant » comme source d'énergie

Le miscanthus, ou l'herbe à éléphant, est une plante ressemblant à un roseau, pouvant atteindre jusqu'à trois ou quatre mètres de hauteur selon les espèces. Outre servir à faire du paillage, il se révèle aussi être une source d'énergie très intéressante pour le chauffage. C'est ce qui a été choisi pour chauffer la nouvelle salle omnisports de Saint-Jean-de-Bournay (Isère). Sa chaudière biomasse mixte pourra consommer du bois, mais aussi du miscanthus. Le projet, porté par la communauté de communes Bièvre Isère, permet de « ne pas dépendre des énergies fossiles », explique Joël Gullon, président de l'intercommunalité. Il fallait qu'on soit sur une chaudière biomasse, mais si on passe au tout bois, ça impactera



Le miscanthus ou « herbe à éléphant ». (Photo Andreaia - Adobe Stock)

nos forêts. Le miscanthus, c'est donc une piste nouvelle ! » Pour chauffer le gymnase, la production de 2,3 ha de plantes sera nécessaire chaque année, pour un rendement estimé à 13 t à l'hectare.

Pour éviter que le miscanthus ne fasse des kilomètres, Bièvre Isère a fait appel à un agriculteur de Saint-Jean-de-Bournay pour le produire. « Il a fallu le convaincre d'y aller, car il ne gagne rien la première année », le

temps que le miscanthus pousse, explique le président. Pour pallier ce manque à gagner, les deux parties se sont mises d'accord sur un prix d'achat à 150 € la tonne. Un accord pour soutenir la filière agricole et avoir « une production locale pour une consommation locale ». La première récolte est prévue courant 2024. Les premiers kilos de miscanthus alimenteront la chaudière du gymnase dès 2025.

« On ouvre des voies »

Ce choix a, certes, entraîné un surcoût de 14.000 € pour installer la chaudière biomasse mixte - auxquels il faut ajouter 186.000 € de travaux spécifiques -, mais à l'arrivée, la facture d'énergie est estimée à 5.500 € HT par an, contre

14.000 € HT pour un chauffage au gaz. Et le miscanthus a aussi d'autres intérêts. « Cela préserve la ressource en eau », souligne Joël Gullon. Car non seulement le miscanthus demande peu d'intrants, mais il a aussi des propriétés nettoyantes pour le sol. Or, « la parcelle est sur un de nos périmètres de captage. »

Bièvre Isère serait, pour le moment, la seule collectivité à avoir parié sur le miscanthus comme énergie de chauffage en Isère, selon Joël Gullon. « Mais on ne fait pas ça uniquement pour le prix : c'est parce qu'on doit sortir des énergies fossiles ! On ouvre des voies et c'est ça qui est important. »

Lisa Rodrigues
Le Dauphiné Libéré



ON PEUT FAIRE BASSE CONSOMMATION ET HAUT NIVEAU DE CONFORT À TOUS LES ÉTAGES



La rénovation énergétique est le chantier du XXI^e siècle. En Europe, 85% des bâtiments existants doivent ainsi être modernisés⁽¹⁾. Chez Saint-Gobain, la rénovation énergétique est au cœur de notre savoir-faire. Chaque jour, nous imaginons des solutions innovantes⁽²⁾ pour les professionnels et les particuliers avec des matériaux plus légers et à faible impact carbone, des isolants à haut rendement énergétique, des vitrages de haute technologie pour réduire l'empreinte environnementale des immeubles collectifs et des maisons individuelles et améliorer le bien-être et la santé des habitants. Concevoir des solutions pour des bâtiments plus confortables, plus économes en énergie et en ressources, c'est le défi que nous nous engageons à relever pour une construction toujours plus durable.

[SAINT-GOBAIN.COM](https://www.saint-gobain.com)

(1) Étude Commission européenne 2024. (2) Retrouvez toutes les informations concernant notre engagement pour une construction responsable : <https://www.saint-gobain.com/sites/saint-gobain.com/files/media/document/2021-06/net%20zero%20carbon%20roadmap.pdf>.

nièvre

La rencontre de deux mondes

La commune rurale de Lormes (Nièvre) imagine, depuis 2016, le « village du futur ». Habitants et élus se mobilisent pour offrir un second souffle à leur cité qui attire chaque année cinquante nouveaux foyers.

Perchée dans les épineuses forêts du Morvan, dans la Nièvre, Lormes reprend des couleurs à l'approche des beaux jours. D'épaisses branches d'arbres colorées se dressent le long de bâtiments décrépits. En 2016, le maire, Christian Paul, a lancé avec le Pays Nivernais-Morvan, qu'il présidait aussi, le projet « Village du futur » puis « Petite Ville du futur » pour reconquérir le cœur des bourgs du territoire.

« Il y a un côté original dans ce village qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. »

Une expérimentation entreprise dans quinze communes nivernaises, dont Lormes. Elle sera retenue dans le programme Petite Ville de demain lancé en 2021, par le gouvernement. « On avait déjà entamé les travaux depuis longtemps. On était en avance, mais nous avons eu des moyens humains supplémentaires », glisse le maire. Élus et habitants se retrouvent lors d'événements et font part de leurs envies avant de s'engager dans des chantiers participatifs. Des tiers-lieux, des galeries d'arts, des commerces fleurissent les uns après les autres. « Depuis 2019, on compte chaque année, à peu près cinquante nouveaux foyers », s'enthousiasme le maire.

À l'entrée de la ville, la lumière s'échappe des fenêtres du Relais des futurs. Le panneau



En 2021, Vincent Rosier s'est installé à Lormes, dans la Nièvre, après dix ans passés à Londres. (Photo Fabien Agrain-Védille)

blanc accroché sur l'édifice annonce toujours l'ancien nom de l'établissement, l'Auberge des relais. Les volets des étages ont retrouvé des couleurs à l'image de ce lieu qui était fermé au public depuis 2019. En 2021, il reprend vie grâce à quatre associés, Aymeric Seron, Camille Marijon, Lœïc Cadiou et Nadège Grabowski.

Quitter le tumulte des grandes villes

Aymeric Seron a lâché son quotidien entre Paris et Bruxelles pour s'installer loin de l'agitation urbaine. En reprenant l'auberge, il espère établir Le Relais des futurs, un tiers-lieu, tremplin pour les citoyens qui veulent quitter le tumulte des gran-

des villes. Entre deux concerts, le lieu propose à des porteurs de projets de venir s'y installer avant de se lancer dans le grand bain.

Derrière la vitrine de La Boutique, Vincent Rosier, 50 ans, trie quelques couverts dans son salon de thé. Assis dans l'arrière-cour, des artistes de passage prennent une pause. « Ils hésitent à acheter dans le coin », sourit-il. Né à Paris, il a quitté Londres en 2021, pour le Morvan où il passait des étés dans sa jeunesse. Vincent Rosier n'est pas venu par hasard. Camille Dejean, qui partage sa vie, est originaire du coin. « Elle n'avait pas forcément envie de revenir. » Pourtant, le sort amène le couple à acquérir une mai-

son secondaire dans le Morvan, qu'ils occupent pendant les vacances.

« Un côté original »

Évoquant les « nouveaux arrivants » comme lui, il insiste : « Tout le monde a senti quelque chose. Il y a un côté original dans ce village qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. »

À quelques dizaines de mètres, la quincaillerie du grand-père de Camille Dejean a fermé ses portes depuis des années. En 2017, Thierry Vasseur et sa compagne Gisèle Didi y ont ouvert un nouvel espace d'exposition, L'Œil à facettes et Didi de Mars. « Tout est parti de là, estime une artiste qui préfère rester discrète. Leur réseau est

venu les voir. Certains se sont installés. »

Le maire décrit l'alchimie entre Lormois et nouveaux arrivants. « Ça peut demander du temps. Mais, j'ai le sentiment qu'ici les gens sont très accueillants. » Dans les rues, presque tous se saluent, d'un simple geste de la tête aux appels amicaux d'un bout à l'autre de la rue. « Tu viens samedi ? », s'enquiert le restaurateur Hervé Savary saluant un Lormois de toujours. L'ancien garage est devenu le restaurant La Recycl'. Au fond, dans l'une des multiples salles de l'établissement tenu par Hervé Savary, une scène est creusée dans la roche. C'est là que se trouve l'un des rares clubs de jazz bourguignon. Servant les plats du jour à quelques touristes d'outre-Rhin, Estelle Lapert, responsable de salle, avoue avoir quitté la Seine-et-Marne pendant l'épidémie de Covid pour « respirer ». « Je cherchais de la tranquillité. Et je suis tombée sous le charme de Lormes. » Sur les hauteurs de la ville, au premier étage de la maison de santé, Claire Joigneaux travaille une future prothèse dentaire. L'odeur de la résine embaume l'atelier. « J'ai l'étage pour moi, mais pas pour longtemps. La mairie veut agrandir la Maison de santé. » Chaque semaine, elle alterne entre la capitale et le Morvan. À 61 ans, elle espère partir à la retraite en 2025. « J'ai envie de m'installer définitivement ici, mais j'ai une passion qui me manquerait trop. Je joue dans un orchestre de steel drum, à Paris. Il n'y en a pas ici. »

Fabien Agrain-Védille
Le Journal du Centre

aisne

La fin du 100 % bagnoles !

C'était devenu un espace 100 % bagnoles, où vous pouviez même passer sans voir la rivière ! Ginette Plâtrier, adjointe au maire de Soissons (Aisne), et Marie-Ange Le Garrec, directrice de l'aménagement à la mairie, peinent souvent à faire comprendre aux non initiés ce que ce quartier était il y a encore quelques années. Preuve d'une transformation particulièrement ambitieuse, sur pas moins de 40.000 m², celui qui découvre les berges ne peut imaginer le ballet incessant de voitures qui occupaient auparavant les quais ou squattaient ses nombreux parkings. On n'imagine pas mieux les énormes silos qui fermaient l'horizon en rive gauche, les rives à l'abandon et les sentiers barrés par une végétation folle. Soissons ne tourne plus le dos à sa rivière et y a créé un nouveau

cœur battant de la cité.

Ce « retournement de la ville vers sa rivière » a débuté il y a dix ans, avec la démolition du vieux pont piétonnier et des énormes silos agricoles sur le port. Ces deux gros morceaux achevés, restait à concevoir tout le reste, c'est-à-dire les berges en elles-mêmes. Classées « Site patrimonial remarquable », elles furent restaurées en deux temps. D'abord la rive droite. De 2018 à 2020, sur 900 m les berges ont été entièrement reprises, des promenades tracées en « quais hauts » (au niveau de la rue) et « quais bas » (au niveau de l'eau).

Poules d'eau et canards

Le chantier de la rive gauche, plus conséquent, a eu lieu dans la foulée, de 2020 à 2022, avec des prolongations cette année pour renforcer les fondations



Un chantier à 11 millions d'euro (Photo Jean-Marie Champagne)

des quais bas. Cette rive, hier « colonisée par un stationnement dévorant », a subi une cure de jouvence : on y flâne désormais, on y pêche, on y recroise des poules d'eau et des canards. Deux cents arbres ont été plan-

tés, les revêtements sont en partie désimperméabilisés, et les berges végétalisées accueillent une flore, et donc une faune, endogènes.

L'impact économique est quant à lui aussi limpide que la rivière : moins de place pour la voiture, c'est plus de places en terrasses, pour les établissements qui s'installent ici. C'est le cas de La Passerelle, restaurant totalement transformé et rouvert en 2022. « Les bords de l'Aisne attirent beaucoup plus de monde qu'avant, et donc plus de clients ! », savoure son patron, Philippe Deram.

D'autres projets privés surfent sur ces nouvelles berges. Des péniches aménagées en bar, voire des « péniches-hôtels », seraient en approche...

Guillaume Lévy
L'Union

dordogne

Le design rural

En 2021, l'École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) fait le pari de créer un post-master à Nontron (Dordogne), sous-préfecture de 3.000 habitants, au cœur du Périgord. Son ambition ? Redynamiser et réinventer par le design un territoire confronté à un phénomène de déprises (démographique, économique, foncière...). Grâce à des méthodologies collaboratives, les jeunes professionnels font émerger et dessinent des usages, des services, des modes d'organisation voire des politiques publiques. A la rentrée prochaine ouvriront cinq nouveaux programmes de design des milieux littoraux en Bretagne, insulaires à la Réunion, montagneux dans le Massif central, forestiers dans les Vosges et urbains à Paris.

Benoît Martin
Sud Ouest

cher

Le siropier Monin préserve l'eau

Basé à Bourges, le siropier Monin expérimente une solution de recyclage de l'eau associée à la valorisation des nutriments. Ce programme inédit est entré dans sa phase opérationnelle.

C'est le site le plus important du groupe. Celui d'où sortent chaque année 55 millions de bouteilles de sirop à destination d'Europe, du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et du Brésil. Ancre de Bourges (Cher) est en train de devenir une vitrine de sa capacité à innover, scrutée par les plus grands groupes de l'agroalimentaire.

Son projet de réutilisation d'eaux usées traitées en cycle fermé est entré au printemps dans sa phase opérationnelle, et c'est bien une révolution qui se joue. Imaginé, rêvé, dès la perspective de création du nouveau site (effective en 2016-2017) et initié deux ans plus tard, il prend corps dans un moment de grande prise de conscience des effets du changement climatique sur le cycle de l'eau, qui s'est illustrée par la présentation, en mars 2023, du plan Eau qui a fixé un cap de 10% d'économies d'eau à l'horizon 2030 en s'appuyant sur la sobriété et les innovations technologiques.

Un procédé utilisé pour dessaler l'eau de mer

Depuis le Berry, l'ambition du siropier, qui consomme près de 60.000 m³ d'eau par an (dont 80% servant au nettoyage et rinçage des installations), était affichée. Si elle s'est d'abord déployée à travers une politi-



Le siropier Monin vise 60% d'économies d'eau sur son site berruyer. (Photo Pierrick Delobelle)

que d'économies reposant sur une optimisation des usages et une organisation de la production repensée, elle a pris une autre dimension avec le projet Zéro rejet, qui vise l'absence de rejets dans le réseau d'eaux usées ou le milieu naturel. La vision retenue: traiter l'eau pour la réutiliser dans l'usine en substitution de l'eau potable et valoriser les flux organiques et salins.

Un soutien de l'Union européenne

Après une étude de la réglementation et des contraintes menées avec l'office international de l'eau, une technologie

soufflée par l'Insa Toulouse est choisie: la filtration membranaire, qui permet de séparer eau, sucre et sel.

Utilisée pour dessaler l'eau de mer, elle n'a jusqu'ici jamais été retenue en Europe comme seule solution de traitement des effluents dans l'industrie agroalimentaire. C'est une première. « Il n'y a pas de traitement biologique, c'est moins coûteux en investissements et en fonctionnement, plus facile à déployer, plus intéressant en termes de rendement, de réutilisation de l'eau et de possibilité de valorisation des concentrats », avance Ludovic Lanouguère, chef de projet au

sein de l'usine berruyère.

Pour concevoir et déployer cette technologie, un nouvel acteur intègre l'histoire: Chemdoc Water Technologies, spécialiste de la filtration membranaire. Le consortium obtient le soutien du programme européen LIFE, permettant un financement public. Le nom du projet se précise alors: LIFE-Zeus, pour Zero Liquid discharge water reUSE (zéro rejet liquide-réutilisation de l'eau). Cinq ans après les premières réflexions et la démonstration de la capacité à produire une eau conforme à la qualité d'une eau en contact alimentaire, le printemps 2024 a vu l'entrée

dans la phase opérationnelle. Deux bâtiments sont ainsi sortis de terre sur le site de Bourges: le démonstrateur à l'échelle industrielle auquel est accolé un laboratoire de pointe, et une installation permettant de récupérer les sels minéraux contenus dans les effluents pour les réutiliser dans les opérations de régénération.

Plus de 60% d'économies d'eau espérées

L'heure est désormais à la production des premiers litres d'eau. « Il y aura un suivi de plusieurs mois de la maîtrise de l'installation avant de réutiliser l'eau d'ici en début d'année prochaine », précise Ludovic Lanouguère, qui espère « plus de 60% d'économies d'eau sur le site avec un taux de recyclage allant au-delà de 80% des effluents. » Les concentrats prendront la direction de méthaniseurs du Cher pour produire de l'énergie et/ou de l'épandage. Valoriser les eaux non conventionnelles dans une usine agroalimentaire, réduire les prélèvements en eau par la réutilisation des eaux traitées: ce qui se joue à Bourges avec, pour la seule entreprise Monin, un investissement de 4 millions d'euros, est en tout point inédit. À terme, l'objectif est bien de dupliquer ce modèle dans l'ensemble des usines du groupe de la planète. Il est, aussi, de pouvoir transférer cette solution à d'autres industriels de l'agroalimentaire.

Valérie Mazerolle
Le Berry Republicain

vosges

La Green Valley d'Épinal mise sur la chimie verte

Le projet pouvait paraître osé il y a quinze ans, mais il est sur le point d'aboutir à l'un des plus importants pôles industriels de la région Grand Est. La Green Valley, imaginée dans les années 2010 par le papetier norvégien Norske Skog et le staff de la Communauté d'agglomération d'Épinal, se veut être le parfait exemple d'écologie industrielle et territoriale (ETI).

L'idée était de réunir des entreprises liées à la filière bois et aux écomatériaux autour de la plus grosse papeterie d'Europe de l'Ouest. Laquelle faisait profiter les nouveaux acteurs de ses emprises foncières mais aussi d'apports en énergie, notamment en vapeur ainsi que de ses sources d'approvisionnement en bois voire de ses résidus. C'est ainsi qu'en 2013, la société Pavatex, appartenant désormais



La Green Valley est un écosystème industriel qui s'articule autour de la papeterie Norske Skog et l'Écoparc de Chavelot. (Photo NSCG)

au groupe alsacien Soprema, s'est installée dans les Vosges pour y fabriquer des panneaux isolants en fibre de bois. L'ap-

pui de Norske Skog a permis à Pavatex de réduire son investissement de départ de 20 millions d'euros, mais aussi ses coûts de

fonctionnement de 15%.

Près de 2 milliards d'euros investis sur la ZI

Pavatex a ainsi, pour se développer, créé une seconde ligne de production à 27 millions d'euros en 2020, puis a lancé la construction d'une nouvelle usine qui va abriter ses troisième et quatrième lignes de production sur l'Écoparc de Chavelot en face de la papeterie. Ce même Écoparc, qui devrait aussi accueillir une plateforme de massification bois, va désormais se tourner vers les activités liées aux énergies et à la chimie verte.

Ainsi, après Lhyfe, l'acteur français de l'hydrogène vert qui a annoncé son arrivée, deux bioraffineries devraient également s'installer sur la Green Valley. Celles-ci seront, comme leurs devancières, en lien avec la papeterie Norske Skog pour leur

approvisionnement en énergie ou en matière première.

Norske Skog vient d'investir de son côté 250 millions d'euros pour convertir l'une de ses deux machines à papier afin de produire du carton ondulé d'emballage et elle a aussi participé à financer une partie des 250 millions d'euros nécessaires pour ériger la plus grosse chaudière biomasse de cogénération de France pilotée par Green Valley Énergie.

Outre ces 500 millions d'euros, qui sont rejoints par les 70 millions d'euros investis par Pavatex, ce sont donc au total près de 2 milliards d'euros qui devraient être investis sur la zone industrielle proche d'Épinal. Qui s'apparente de plus en plus à une Gold Valley pour le département des Vosges.

Philippe Nicolle
Vosges Matin

sologne

La fièvre de l'agrivoltaïsme

Comme d'autres départements, le Loir-et-Cher assiste à l'afflux de panneaux solaires sur des parcelles agricoles exploitées. Zoom sur un projet d'agrivoltaïsme à Veilleins, près de Romorantin.

L'agrivoltaïsme. Un concept au nom barbare, mais d'actualité. Principale innovation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, cette technique est définie juridiquement comme « l'installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole » (1).

En Loir-et-Cher, dans le sillage d'une tendance nationale, des projets photovoltaïques se multiplient. Si certains ont déjà émergé, comme à Gièvres, où une installation dotée de près de 40.000 modules s'étalant sur 3 ha a été inaugurée le 5 avril dernier, d'autres sont encore à l'état de projet, comme à Mennetou-sur-Cher. Ou encore à Veilleins, près de Romorantin.

Assurer la pérennité des exploitations

Dans cette dernière commune aux 159 âmes, la réalisation d'un parc agrivoltaïque comportant plus de 16.000 panneaux solaires est en cours. Porteuse du projet, l'entreprise Photosol envisage de s'implanter sur 10,2 ha où un élevage ovin sera présent. « Ce projet présente l'avantage d'apporter un soutien à l'exploitation afin d'assurer sa pérennité », explique, dans son étude préalable agricole, la société



Valentin Gimonnet est éleveur de brebis en Loir-et-Cher. (Photo Pierre Le Coustumer)

Photosol. Valentin Gimonnet, jeune éleveur de 27 ans, attend les années 2026-2027 pour bénéficier de ces structures afin d'y laisser paître ses brebis. « C'était mon rêve de m'installer et grâce à Photosol, j'ai eu l'opportunité de le faire très rapidement. Jusqu'ici, je n'avais que 10 ha en propriété, c'est trop peu pour en vivre. Les parcs photovoltaïques sont une solution pour les agriculteurs qui veulent s'installer, mais qui n'ont pas suffisamment de terres. » Grâce à cette installation agrivoltaïque, « les terres agricoles sont revalorisées. Les panneaux permettent aux brebis d'être abritées en cas de pluie ou de trop grosses chaleurs ».

De son côté, le propriétaire des terrains (2) et maire de

Veilleins, François d'Espinay Saint-Luc, se réjouit aussi de l'avancement du projet. Il estime que l'agrivoltaïsme est un bon moyen « d'aider des jeunes agriculteurs à se lancer » et ne cache pas, non plus, que l'activité de ce parc photovoltaïque va engendrer des retombées fiscales annuelles positives pour la commune. « La mairie de Veilleins va toucher un peu d'argent au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer). Ce sont des revenus complémentaires bienvenus pour les collectivités, car nous avons du mal à survivre... »

Des « timbres-poste à droite et à gauche »

Au rang des inconvénients, l'élu note celui de la pollution visuel-

le, avant de minimiser. « Certains me font part de leur mécontentement, en me disant que ce genre d'installation va leur gêner la vue. Mais il ne faut pas exagérer. On va mettre des haies tout autour. Et puis la Sologne fait 350.000 ha. Les parcs photovoltaïques ne représentent, au final, que des petits timbres-poste à droite et à gauche ! »

En définitive, le maire soutient à 100 % l'initiative et relève également l'argument énergétique. En effet, selon le projet retenu et présenté par la société Photosol, les quelque 16.812 modules installés représenteraient une production annuelle d'environ 10 GWh.

L'électricité produite est destinée à être réinjectée sur le réseau public de distribution. Le

raccordement s'effectuerait dans les communes de Romorantin-Lanthenay et Vernou-en-Sologne, les postes les plus proches.

Pierre Le Coustumer
avec Oriane Cuenoud
La NR - Centre Presse

(1) Paru mardi 9 avril au Journal officiel, un décret d'application de cette loi, très attendu par les professionnels du secteur, fixe une limite de 40 % de taux de couverture des sols par les installations agrivoltaïques.

(2) Contractuellement, les 10,2 ha font l'objet d'un bail emphytéotique conclu avec Photosol pour une durée de trente ans. L'entreprise, elle, signe une convention pluriannuelle d'exploitation et de pâturage avec l'éleveur.

en savoir plus

Des « lacunes » ?

> Dans son avis joint à l'enquête publique, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) pointe du doigt quelques « lacunes » notamment « l'absence d'un bilan énergétique et d'un bilan carbone solidement argumentés ».

> En réponse, Photosol assure qu'en moins de deux ans, « le parc agrivoltaïque de Veilleins aura remboursé sa dette carbone et permettra de produire une énergie décarbonée ». Selon la société, le projet permettra de produire l'équivalent de la consommation en électricité de 2.100 foyers (hors chauffage) soit 4.650 habitants.

gers

Le bus dentaire ne désemplit pas

Il affiche complet semaine après semaine. Dans quelques jours, le bus dentaire va souffler sa première bougie. Ce dispositif, lancé par la Croix-Rouge, permet aux Gersois de bénéficier d'une consultation dentaire de 40 minutes gratuitement. Le camion fait étape dans neuf communes du département, deux jours par semaine. Coordinateur du projet, Sébastien Delmotte entend lutter contre la désertification médicale grâce à cet utilitaire: « On répond vraiment à ce besoin de soins. Les gens qui viennent n'ont pas vu de dentiste depuis dix ou quinze ans. On arrive à ramener les gens vers le soin », se félicite-t-il.

Ce matin-là, à Estang, un accent chaleureux descend du camion: « Mon mari et moi venons de Belgique. Pour trouver un rendez-vous dans un cabinet privé, c'est compliqué ici. Il fallait at-

tendre six mois. On a donc préféré venir tester ce bus », raconte Myriam.

Si le couple belge a réservé deux mois à l'avance, durant la matinée, une autre patiente arrive pour une demande plus urgente: « Je viens car j'ai une dent de devant cassée et mon dentiste ne pouvait pas me prendre avant juillet », indique Jeanine.

555 patients en moins d'un an

Sur un plan médical, ce sont deux étudiants en sixième année d'odontologie de Toulouse qui officient dans ce camion: « Chaque semaine, ce sont deux nouveaux stagiaires qui prodiguent les soins dentaires. Ils savent déjà travailler car ils sont à la fin de leur cursus scolaire et ils ont déjà effectué des remplacements dans des cabinets ou à l'hôpital », rassure Sébastien



Le bus dentaire est totalement équipé. (Photo DDM)

Delmotte. Aujourd'hui, ce sont Loïc et TERENCE qui sont aux commandes. Pour eux, cette nouvelle expérience n'est que bénéfique: « On retrouve l'essence du métier et le côté humain. On est sur une patientèle qui a vraiment besoin de nous. On prend vrai-

ment le temps avec eux, on sort du cadre du cabinet classique qui est beaucoup plus rapide et avec beaucoup plus de pression », explique Loïc.

Pour rassurer les clients, un ancien dentiste assiste aux consultations: « Mon but c'est de n'intervenir qu'au dernier mo-

ment, si ça ne va pas. Autrement, il faut les laisser pratiquer. Ils ont sûrement davantage de connaissances techniques que moi mais je leur apporte l'expérience de mes quarante ans de pratique », commente Michel Viboud, désormais retraité.

Le bus dentaire a déjà croisé la route de 555 patients en moins d'un an. Après une année de test grandeur nature, Sébastien se verrait bien étendre ce dispositif: « L'objectif est d'ouvrir un troisième jour dans la semaine pour aller soigner encore plus de Gersois sur le territoire », sourit le coordinateur du projet. En attendant un élargissement des disponibilités, le planning du bus est disponible jusqu'à la fin juin. Mais attention, les places prennent vite preneurs au cœur des vallons gersois.

Kélian Couderc
La Dépêche du Midi

manche

Le béguinage enchante les seniors

Dans un ancien hôtel particulier de Valognes, des logements ont été aménagés pour des habitants de plus de 60 ans ou porteurs d'un handicap. Les habitants expérimentent une autre forme de vivre ensemble.

Sophie Jouan a mis en route le café. Elle, c'est la « présence bienveillante » du lieu, seule salariée de l'association du Béguinage solidaire de Valognes (Manche), du lundi au vendredi. Chaque matin, le café est prêt à 10h, et les habitants peuvent venir partager un moment ensemble. Monique, Bernadette et Céline, respectivement 77, 72 et 85 ans, papotent autour d'une table du grand salon clair, qui donne sur le jardin.

« Ici, on prend des initiatives, on s'entraide entre voisins »

On l'appelle le « tiers-lieu », car c'est ici qu'ont lieu toutes les activités, ouvertes aussi aux personnes extérieures. Le planning est affiché dans le couloir et change toutes les semaines: sport-santé, atelier créatif, atelier mémoire, atelier d'écriture, repas partagé, jeux de société, goûter d'anniversaire... Ce mercredi, il est aussi inscrit « visite de la journaliste ». Car si le rendez-vous a été pris avec Sophie, coordinatrice et « facilitatrice » du béguinage, ce sont bien les habitants – ne dites surtout pas résidents! – qui font le tour du propriétaire. Bâti il y a presque deux siècles et demi, cet ancien hôtel parti-



Jacques et Catherine ont emménagé en juin 2023, dans la maison numéro 105. (Photo Marylène Carre)

culier a abrité des sœurs avant d'être bombardé en 1944. Racheté par l'association l'Espérance, le bâtiment est resté vide pendant trente ans. C'est en 2019 que la foncière Béguinage solidaire rachète les lieux et entame un vaste chantier de réhabilitation pour 4 millions d'euros, soutenu par des mécènes, des bailleurs publics et des investisseurs privés.

Après dix-huit mois de travaux, la bâtisse peut accueillir ses premiers locataires en janvier 2023. Elle dispose de dix-huit appartements, du studio

au T2, et dix petites maisons (six T2 et quatre T3) avec terrasse sur le terrain adjacent. Les loyers varient entre 300 et 900 € par mois. « Il y a trois critères pour habiter dans ce lieu: être originaire du Cotentin, avoir un grand sourire et être à la retraite ou avoir un handicap, ici on les appelle des personnes extraordinaires », précise Tristan Robet, le fondateur de l'association Béguinage solidaire.

Autrefois, en Europe du Nord, le terme de « béguinage » désignait un lieu de vie commu-

nautaire pour des femmes pieuses, veuves ou célibataires, les béguines. Dès le départ, le principe de base était l'indépendance liée à l'entraide. À la fin du 20^e siècle, certains de ces établissements ont été rénovés et convertis en logements pour des personnes âgées aux revenus modestes. Depuis quelques années, ont été construits d'autres lieux inspirés de ce passé appelés béguinages solidaires. Il en existe une douzaine en France, et un seul dans le département normand.

Des « retraités actifs »

Le béguinage de Valognes compte 28 habitants, dont deux couples. Jacques et Catherine ont emménagé en juin la maison numéro 105. L'ancien professeur aux Arts et métiers et la généalogiste ont accumulé une sacrée bibliothèque. Catherine termine un livre sur l'histoire de son village; Jacques a invité ses voisins à une conférence sur Jules Pelouze, grand scientifique valognais! « On ne voulait pas partir en maison de retraite, où les gens paient et attendent tout... Ici, on prend des initiatives, on s'entraide entre voisins. On est des retraités actifs. »

Céline vit aussi avec son mari. Les époux ont habité Valognes pendant cinquante-trois ans, mais tous les anciens de leur quartier sont partis, et ils n'ont pas créé de lien avec les nouveaux venus. « Et puis, il y avait un escalier dans la maison, ça inquiétait nos enfants... », qui les ont convaincus de s'installer ici.

Bernadette, elle, se sentait seule à Saint-Joseph, à sept kilomètres d'ici. Elle n'osait pas partir pour rester près de sa petite-fille, jusqu'à ce que celle-ci, devenue grande, lui dise: « Il faut partir Nadette! » Elle insiste sur le côté solidaire du béguinage. « Cela veut dire partager, s'impliquer, ne pas rester enfermé dans sa maison. »

Marylène Carre
Ouest-France

lot-et-garonne

Apprentis bien logés : c'est tout bénéfice !

Lucas Manoer, 19 ans, est apprenti à l'auberge Le Prieuré à Moirax, commune de 1.188 habitants située au sud d'Agen (Lot-et-Garonne), depuis septembre 2022. Et c'est en partie grâce à Aprentoit. Lancé en 2013 par la chambre de métiers (CMA) locale et le bailleur social Domofrance, ce dispositif aide les apprentis à se loger à proximité de leur lieu de travail et à très bas prix. Grâce à l'APL, les loyers sont compris entre 80 et 100 €.

Douze communes de Lot-et-Garonne accueillent aujourd'hui trente-six studios aménagés dans des bâtiments mis à disposition par les mairies et rénovés par Domofrance. Unique en France, cette initiative a été lancée en réponse aux difficultés de recrutement des entreprises dues au manque de logements.

« Heureusement que j'ai eu ce logement car je n'aurais pas pu faire les allers-retours. Entre ici et chez moi à Gondrin, dans le



Lucas Manoer, dans son studio loué dans le cadre du dispositif Aprentoit. (Photo Fanny Laison)

Gers, c'est quarante-cinq minutes à une heure de route. » Louer un logement un peu plus loin? Pas impossible, mais pas le plus évident avec un salaire d'apprenti d'environ 950 €.

« Maintenir l'attractivité »

En onze ans d'existence, Aprentoit a accompagné deux cents apprentis. « Certains ont

signé des CDI derrière ou envisagent de reprendre l'entreprise lorsque le gérant partira à la retraite, se réjouit Mathieu de Carli, directeur du foyer jeunes travailleurs de la CMA 47. Nous agissons vraiment sur deux volets: donner un toit à des jeunes qui débutent dans la vie active, et maintenir l'attractivité des entreprises dans les communes

rurales. » Le dispositif offre une aide précieuse aux employeurs pour convaincre des apprentis (et leurs parents) de venir travailler dans des lieux mal, voire pas du tout, desservis par les transports en commun. Du côté des communes, c'est l'occasion de maintenir des activités économiques, mais aussi de faire rénover des bâtiments vides et parfois très anciens.

Observé par d'autres départements ruraux comme la Creuse, le dispositif est en dynamique constante. Trois nouveaux logements seront livrés en 2026 à Moirax. « Dire que ça dynamise la commune, c'est exagéré, nuance Henri Tandonnet, le maire de Moirax. Mais ça apporte une convivialité. C'est agréable de voir l'équipe de jeunes du restaurant prendre un verre à La Cigale, sur la place du village, le dimanche après-midi. »

Fanny Laison
Sud Ouest

hérault

La Croix-Rouge répare et innove

« Ce sac, c'est tout ce qu'il me reste de mon fils. Il avait 21 ans. Mais la couture est en train de se défaire. Vous pouvez m'aider? » À l'unité locale de la Croix-Rouge de Montpellier (Hérault), une dame s'approche des bénévoles du « Repair Lab », un atelier mobile solidaire de réparation expérimenté depuis un an. Une machine à coudre et des outils de bricolage sont sortis d'une chariotte-établi multicolore. « De nombreuses personnes en exil ou en errance voient leurs biens personnels se détériorer rapidement. Un téléphone portable, un doudou, des chaussures: elles ont peu de choses et elles y tiennent » explique Louise Brosset, à l'origine de ce dispositif inédit. L'an dernier, plus de mille personnes ont participé aux activités du Repair Lab dans l'Hérault, le Rhône et les Hauts-de-France.

Laure Charette
Midi Libre

Si c'était à refaire, ce serait plus vert.

Garantie Verte AXA⁽¹⁾

**AXA finance jusqu'à 50 000 €⁽²⁾ supplémentaires
si la rénovation de votre bien suite à un sinistre
respecte des normes plus écologiques et plus durables.**



(1) Pour plus d'informations sur la « Garantie Verte », rendez-vous sur <https://axalive.fr> – Communiqué de presse du 19 février 2024.

(2) Suite à un sinistre garanti (événements climatiques, catastrophes naturelles et incendie), AXA France finance jusqu'à 50% du surcoût lié aux équipements verts, limité à 10% du montant total du sinistre avec un plafond de 50000€. Sous réserve d'acceptation de l'expert sur l'éligibilité des travaux envisagés et à condition que l'assuré participe à hauteur du même montant qu'AXA France dans les travaux.

AXA France IARD • AXA Assurances IARD Mutuelles • Entreprises régies par le code des assurances. © Christopher Anderson.